



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Monsieur Fabrice BRUN

Député de l'Ardèche

*Membre de la Commission des finances, de l'économie générale
et du contrôle budgétaire*

Madame Brigitte BAULAND

Députée suppléante

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur Gérald DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes Publics
139 Rue de Bercy
75012 PARIS

Nos réf : FB/MT 140 - 03 - 2020

Aubenas, le 23 MARS 2020

Monsieur le Ministre,

Cher Gérald,

Je me permets par la présente de faire appel à votre autorité s'agissant de la situation des professionnels de l'Hôtellerie de Plein Air.

J'ai été saisi à ce titre par les responsables de la FRHPA Auvergne Rhône Alpes et la FDHPA de l'Ardèche, qui dans cette période de grave crise sanitaire, assurent de leur solidarité avec la Nation.

A ce titre, ils sont les premiers interlocuteurs des services de l'Etat sur la mise en place des mesures annoncées par le gouvernement, et ils souhaitent une continuité dans les échanges afin d'informer le plus rapidement et le plus précisément possible leurs adhérents et leur personnel.

Les professionnels de l'hôtellerie de plein air de l'Ardèche, sont avant tout reconnaissants des premières mesures d'accompagnement des entreprises et des salariés mises en place par le gouvernement et conscients de l'effort collectif des professionnels accompagnant la mise en place de ses mesures. Leur fédération prend pleinement sa part afin d'accompagner ses adhérents.

Aussi au fur et à mesure de l'actualité ils m'ont demandé de vous informer des points de vigilance indispensables au fonctionnement des entreprises et à la vie des salariés.

A ce titre ils souhaitent attirer votre attention sur plusieurs sujets : le social, les assurances, le secteur bancaire et les conditions de reprise d'activité.

En effet, la saisonnalité des TPME implique un fonctionnement différent de celui des sociétés non saisonnières. En cette période, les gérants de campings sont au creux de leur trésorerie : ils investissent et embauchent pour préparer l'ouverture et sont en cours d'encaissement d'acomptes. Les réservations ayant nettement ralenti depuis trois semaines, ce défaut de trésorerie s'est accentué pour devenir rapidement un étranglement lié à l'arrêt total des activités tout en supportant les charges sociales, fiscales, d'investissement, de fonctionnement.

Ressources humaines et droit social

Au regard des problématiques de trésorerie et de baisse de chiffre d'affaires, il semble indispensable d'accompagner les entreprises en différant le règlement des charges sociales sur six mois avec une exonération complète pour les mois de mars et avril.

Les travailleurs saisonniers qui ne pourront être embauchés pour une durée de six mois, ne pourront, sans prises en charge spécifique par Pôle Emploi obtenir une indemnité décente durant cette période de non travail subie.

Ils sont également en attente des dispositions annoncées par le gouvernement pour le soutien aux gérants qui n'ont pas d'indemnisation chômage (soit une grande partie des entreprises du secteur).

Les assurances

Afin de couvrir la perte d'exploitation ils demandent l'intervention de l'Etat auprès des compagnies d'assurance afin de garantir des conditions de prises en charge pour tous.

Le secteur bancaire et leasing

Ils demandent le report des échéances de crédits, de crédits bail et de leasing ainsi que du montant des intérêts sans frais pour une durée de 12 mois,

Afin de compenser la baisse de trésorerie, la reprise d'activités et l'avance des salaires en attendant les remboursements de l'Etat, ils demandent le dé plafonnement des découverts qui pourrait être garanti par la BPI ou l'Etat.

Enfin, anticiper la sortie de crise est essentiel pour soutenir au mieux les entreprises car l'ouverture devra être anticipée trois semaines avant la date prévue. Soit l'embauche du personnel, bénéficiant d'une continuité de soutien de la trésorerie, s'assurer de la conformité des contrôles gaz, électricité... qui ne pourront être faits sur cette même période pour des raisons évidentes d'organisation.

D'une manière générale ils sollicitent la plus grande souplesse et la compréhension des services de l'Etat sur les contrôles durant la saison 2020 : DDCSPP, URSSAF...


Les professionnels de l'hôtellerie de plein air ont par le passé souvent démontré leur capacité de réactivité, de travail en réseau avec toutes les instances du territoire face à de nombreuses problématiques.

Ils comptent sur le soutien de l'Etat pour les aider à avancer dans cette période de très grande difficulté.

Avec mes remerciements pour toute l'attention que vous voudrez bien accorder à ma requête, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Fabrice Brun,
Député de l'Ardèche

Avec mon soutien .





ASSEMBLÉE
NATIONALE

Monsieur Fabrice BRUN

Député de l'Ardèche

*Membre de la Commission des finances, de l'économie générale
et du contrôle budgétaire*

Madame Brigitte BAULAND

Députée suppléante

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur Bruno LE MAIRE
Ministre de l'Économie et des Finances
139 Rue de Bercy
75012 PARIS

Nos réf : FB/MT 140 - 03 - 2020

Aubenas, le 23 Mars 2020

Monsieur le Ministre,

Cher Bruno,

Je me permets par la présente de faire appel à votre autorité s'agissant de la situation des professionnels de l'Hôtellerie de Plein Air.

J'ai été saisi à ce titre par les responsables de la FRHPA Auvergne Rhône Alpes et la FDHPA de l'Ardèche, qui dans cette période de grave crise sanitaire, assurent de leur solidarité avec la Nation.

A ce titre, ils sont les premiers interlocuteurs des services de l'Etat sur la mise en place des mesures annoncées par le gouvernement, et ils souhaitent une continuité dans les échanges afin d'informer le plus rapidement et le plus précisément possible leurs adhérents et leur personnel.

Les professionnels de l'hôtellerie de plein air de l'Ardèche, sont avant tout reconnaissants des premières mesures d'accompagnement des entreprises et des salariés mises en place par le gouvernement et conscients de l'effort collectif des professionnels accompagnant la mise en place de ses mesures. Leur fédération prend pleinement sa part afin d'accompagner ses adhérents.

Aussi au fur et à mesure de l'actualité ils m'ont demandé de vous informer des points de vigilance indispensables au fonctionnement des entreprises et à la vie des salariés.

A ce titre ils souhaitent attirer votre attention sur plusieurs sujets : le social, les assurances, le secteur bancaire et les conditions de reprise d'activité.

En effet, la saisonnalité des TPME implique un fonctionnement différent de celui des sociétés non saisonnières. En cette période, les gérants de campings sont au creux de leur trésorerie : ils investissent et embauchent pour préparer l'ouverture et sont en cours d'encaissement d'acomptes. Les réservations ayant nettement ralenti depuis trois semaines, ce défaut de trésorerie s'est accentué pour devenir rapidement un étranglement lié à l'arrêt total des activités tout en supportant les charges sociales, fiscales, d'investissement, de fonctionnement.

Ressources humaines et droit social

Au regard des problématiques de trésorerie et de baisse de chiffre d'affaires, il semble indispensable d'accompagner les entreprises en différant le règlement des charges sociales sur six mois avec une exonération complète pour les mois de mars et avril.

Les travailleurs saisonniers qui ne pourront être embauchés pour une durée de six mois, ne pourront, sans prises en charge spécifique par Pôle Emploi obtenir une indemnité décente durant cette période de non travail subie.

Ils sont également en attente des dispositions annoncées par le gouvernement pour le soutien aux gérants qui n'ont pas d'indemnisation chômage (soit une grande partie des entreprises du secteur).

Les assurances

Afin de couvrir la perte d'exploitation ils demandent l'intervention de l'Etat auprès des compagnies d'assurance afin de garantir des conditions de prises en charge pour tous.

Le secteur bancaire et leasing

Ils demandent le report des échéances de crédits, de crédits bail et de leasing ainsi que du montant des intérêts sans frais pour une durée de 12 mois,

Afin de compenser la baisse de trésorerie, la reprise d'activités et l'avance des salaires en attendant les remboursements de l'Etat, ils demandent le dé plafonnement des découverts qui pourrait être garanti par la BPI ou l'Etat.

Enfin, anticiper la sortie de crise est essentiel pour soutenir au mieux les entreprises car l'ouverture devra être anticipée trois semaines avant la date prévue. Soit l'embauche du personnel, bénéficier d'une continuité de soutien de la trésorerie, s'assurer de la conformité des contrôles gaz, électricité... qui ne pourront être faits sur cette même période pour des raisons évidentes d'organisation.

D'une manière générale ils sollicitent la plus grande souplesse et la compréhension des services de l'Etat sur les contrôles durant la saison 2020 : DDCSPP, URSSAF...

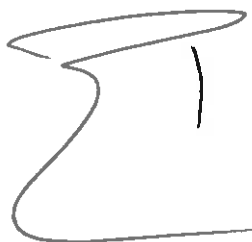
Les professionnels de l'hôtellerie de plein air ont par le passé souvent démontré leur capacité de réactivité, de travail en réseau avec toutes les instances du territoire face à de nombreuses problématiques.

Ils comptent sur le soutien de l'Etat pour les aider à avancer dans cette période de très grande difficulté.

Avec mes remerciements pour toute l'attention que vous voudrez bien accorder à ma requête, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Fabrice Brun,
Député de l'Ardèche

Avec mon soutien





ASSEMBLÉE
NATIONALE

Monsieur Fabrice BRUN

Député de l'Ardèche

*Membre de la Commission des finances, de l'économie générale
et du contrôle budgétaire*

Madame Brigitte BAULAND

Députée suppléante

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE
Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de
l'Europe et des Affaires Etrangères
Ministère des Affaires Etrangères
27, rue de la Convention
75015 - PARIS

Nos réf : FB/MT 140 - 03 - 2020

Aubenas, le 23 Mars 2020

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Je me permets par la présente de faire appel à votre autorité s'agissant de la situation des professionnels de l'Hôtellerie de Plein Air.

J'ai été saisi à ce titre par les responsables de la FRHPA Auvergne Rhône Alpes et la FDHPA de l'Ardèche, qui dans cette période de grave crise sanitaire, assurent de leur solidarité avec la Nation.

A ce titre, ils sont les premiers interlocuteurs des services de l'Etat sur la mise en place des mesures annoncées par le gouvernement, et ils souhaitent une continuité dans les échanges afin d'informer le plus rapidement et le plus précisément possible leurs adhérents et leur personnel.

Les professionnels de l'hôtellerie de plein air de l'Ardèche, sont avant tout reconnaissants des premières mesures d'accompagnement des entreprises et des salariés mises en place par le gouvernement et conscients de l'effort collectif des professionnels accompagnant la mise en place de ses mesures. Leur fédération prend pleinement sa part afin d'accompagner ses adhérents.

Aussi au fur et à mesure de l'actualité ils m'ont demandé de vous informer des points de vigilance indispensables au fonctionnement des entreprises et à la vie des salariés.

A ce titre ils souhaitent attirer votre attention sur plusieurs sujets : le social, les assurances, le secteur bancaire et les conditions de reprise d'activité.

En effet, la saisonnalité des TPME implique un fonctionnement différent de celui des sociétés non saisonnières. En cette période, les gérants de campings sont au creux de leur trésorerie : ils investissent et embauchent pour préparer l'ouverture et sont en cours d'encaissement d'acomptes. Les réservations ayant nettement ralenti depuis trois semaines, ce défaut de trésorerie s'est accentué pour devenir rapidement un étranglement lié à l'arrêt total des activités tout en supportant les charges sociales, fiscales, d'investissement, de fonctionnement.

Ressources humaines et droit social

Au regard des problématiques de trésorerie et de baisse de chiffre d'affaires, il semble indispensable d'accompagner les entreprises en différant le règlement des charges sociales sur six mois avec une exonération complète pour les mois de mars et avril.

Les travailleurs saisonniers qui ne pourront être embauchés pour une durée de six mois, ne pourront, sans prises en charge spécifique par Pôle Emploi obtenir une indemnité décente durant cette période de non travail subie.

Ils sont également en attente des dispositions annoncées par le gouvernement pour le soutien aux gérants qui n'ont pas d'indemnisation chômage (soit une grande partie des entreprises du secteur).

Les assurances

Afin de couvrir la perte d'exploitation ils demandent l'intervention de l'Etat auprès des compagnies d'assurance afin de garantir des conditions de prises en charge pour tous.

Le secteur bancaire et leasing

Ils demandent le report des échéances de crédits, de crédits bail et de leasing ainsi que du montant des intérêts sans frais pour une durée de 12 mois,

Afin de compenser la baisse de trésorerie, la reprise d'activités et l'avance des salaires en attendant les remboursements de l'Etat, ils demandent le dé plafonnement des découverts qui pourrait être garanti par la BPI ou l'Etat.

Enfin, anticiper la sortie de crise est essentiel pour soutenir au mieux les entreprises car l'ouverture devra être anticipée trois semaines avant la date prévue. Soit l'embauche du personnel, bénéficiant d'une continuité de soutien de la trésorerie, s'assurer de la conformité des contrôles gaz, électricité... qui ne pourront être faits sur cette même période pour des raisons évidentes d'organisation.

D'une manière générale ils sollicitent la plus grande souplesse et la compréhension des services de l'Etat sur les contrôles durant la saison 2020 : DDCSPP, URSSAF...

Les professionnels de l'hôtellerie de plein air ont par le passé souvent démontré leur capacité de réactivité, de travail en réseau avec toutes les instances du territoire face à de nombreuses problématiques.

Ils comptent sur le soutien de l'Etat pour les aider à avancer dans cette période de très grande difficulté.

Avec mes remerciements pour toute l'attention que vous voudrez bien accorder à ma requête, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire d'Etat, à l'assurance de ma haute considération.

Fabrice Brun,
Député de l'Ardèche

Avec mon soutien

